

ACTION URGENTE

ISRAËL REPRENDRAIT LES DÉMOLITIONS DE MAISONS À TITRE PUNITIF

Le gouvernement israélien a ordonné la démolition des habitations familiales de plusieurs Palestiniens (sept au moins) auteurs d'attentats ayant entraîné la mort d'Israéliens. Israël affirme être forcé de prendre de telles mesures pour dissuader quiconque de commettre des attentats à l'avenir.

Les autorités israéliennes prévoient de démolir ou de rendre inaccessibles les habitations familiales de sept Palestiniens au moins, qui ont participé à des attaques contre des civils et des membres des forces de sécurité à Jérusalem-Est, dans d'autres parties de la Cisjordanie et à Tel-Aviv depuis le 4 août. La liste comprend les maisons suivantes : à Jérusalem-Est, habitations de la femme et des enfants d'Ibrahim Akari (Shuafat), de la mère de Muhammad Jaabis et des familles des cousins Ghassan et Uday Abu Jamal (Jabal al Mukabber), de la famille de Mutaz Hijazi (Abu Tor) ; à Hébron, habitation de la femme et des enfants de Maher Hashlamon ; à Naplouse, habitation des parents de Nur al Din Abu Hashiya (camp de réfugiés d'Askar).

Les familles Akari, Jaabis, Hijazi et Abu Jamal ont reçu des ordres de démolition entre le 13 et le 20 novembre. Elles disposaient d'un délai de 48 heures pour former un recours. La Haute Cour de justice a pris une ordonnance provisoire empêchant la démolition de la maison familiale des Jaabis au moins jusqu'au 24 novembre, date à laquelle leur requête contre l'ordre de démolition sera examinée. Selon certains médias israéliens, des responsables du Commandement du front intérieur sont allés prendre des photos d'autres habitations et faire des relevés pour préparer des démolitions.

Le 18 novembre, le Premier ministre israélien Benjamin Netanyahu a ordonné la démolition des maisons de Ghassan et Uday Abu Jamal, qui avaient attaqué des fidèles d'une synagogue de Jérusalem ce matin-là, tuant quatre rabbins et un policier druze. Les deux assaillants avaient été abattus sur place par les forces de sécurité israéliennes. Le Premier ministre Netanyahu a demandé que la démolition des habitations des personnes impliquées dans des attaques soit accélérée. Le lendemain 19 novembre, à l'aube, les forces de sécurité israéliennes ont fait sauter l'appartement d'Abd al Rahman al Shaludi, au troisième étage. Le 22 octobre, cet homme avait foncé dans un groupe de piétons au volant de sa voiture, tuant une femme et un enfant de trois mois. La police a tiré sur Abd al Rahman al Shaludi alors qu'il essayait de s'enfuir, et il est mort de ses blessures à l'hôpital. Selon des témoins, des policiers sont entrés dans l'immeuble de la famille al Shaludi, un bâtiment de cinq étages, et ils ont expulsé tous les habitants sans les autoriser à emporter leurs affaires. La famille al Shaludi avait reçu un ordre de démolition le 14 novembre, mais n'avait pas formé de recours.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en hébreu, en anglais ou dans votre propre langue :

- demandez aux autorités d'annuler l'ordre de démolition des habitations des familles Akari, Jaabis, Hijazi et Abu Jamal et de s'abstenir d'émettre de nouveaux ordres de démolition ;
- exhortez-les à mettre un terme immédiat à toutes les démolitions punitives et à cesser de détruire des maisons ou d'autres biens sauf en cas de nécessité militaire absolue, conformément aux prescriptions du droit international humanitaire ;
- invitez-les à mettre sur pied une commission d'enquête judiciaire pour enquêter sur le cas de l'habitation familiale des al Shaludi et sur les démolitions effectuées en août 2014 et pour faire en sorte que les familles reçoivent une réparation pleine et entière.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 2 JANVIER 2015 À :

Premier ministre
Benjamin Netanyahu
Office of the Prime Minister
3 Kaplan Street, PO Box 187
Kiryat Ben Gurion
Jerusalem 91950, Israël
Fax : +972 2 556 4838
Courriel : b.netanyahu@pmo.gov.il
Formule d'appel : Dear Prime Minister/ Monsieur le Premier ministre,

Chef du Commandement central
Brigadier General Nitzan Alon
GOC Central Command
Military Post 01149
Battalion 877, Israeli Defence Forces
Israël
Fax : +972 2 530 5741 /24
Formule d'appel : Dear Brigadier General, / Monsieur le Général de brigade,

Ministre de la Justice
Yehuda Weinstein
Ministry of Justice
29 Salah ad-Din Street, P.O. 49029
Jerusalem 91010, Israël
Fax : +972 2 530 3367
lishkat-yoetz@justice.gov.il
Formule d'appel : Dear Mr Weinstein / Monsieur le ministre

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques d'Israël dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci.

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

ISRAËL REPREND LES DÉMOLITIONS DE MAISONS À TITRE PUNITIF

COMPLÉMENT D'INFORMATION

Depuis juin 2014, toute une série d'attaques contre des Israéliens, civils et membres des forces de sécurité, ont été commises par des Palestiniens, les moyens employés étant divers : foncer dans un groupe au volant d'un véhicule ou attaquer des personnes, généralement à coups de couteau. Les attentats se sont multipliés après le conflit qui s'est déroulé à Gaza en juillet et août 2014, et en riposte aux représailles israéliennes qui ont consisté à construire des colonies encore plus nombreuses, à démolir des maisons et à procéder à des arrestations. Dans la plupart des cas, les auteurs palestiniens des attaques ont été tués ; deux personnes ont été arrêtées.

Jusqu'en 2005, les autorités israéliennes ont fréquemment eu recours à la démolition des maisons des personnes impliquées dans des « attentats terroristes ». Cette politique a été abandonnée après qu'une commission d'enquête militaire eut conclu qu'elle n'avait pas un rôle dissuasif efficace et qu'elle avait même, dans certains cas, abouti à un résultat inverse. Selon B'Tselem, une organisation israélienne de défense des droits humains, 664 maisons de Palestiniens ont été démolies entre octobre 2001 et la fin de 2004 à titre punitif à la suite d'attaques menées contre des civils et des soldats israéliens. Avant août 2014, le dernier cas de démolition punitive d'habitation à Jérusalem-Est avait eu lieu en 2009.

Les Forces de défense d'Israël ont démolit les maisons de deux hommes, Hussam Kawasama et Amer Abu Aisha, le 18 août 2014. Ils étaient soupçonnés de l'enlèvement et du meurtre de trois adolescents israéliens. L'accès à l'appartement d'un troisième suspect, Marwan Qawasmeh, a été obturé. Ces habitations ont été démolies après que la Haute Cour de justice israélienne a rejeté des requêtes contre la décision de démolition prise par l'armée à leur égard.

Les autorités israéliennes affirment que ces démolitions n'ont pas pour but de punir les familles des auteurs d'attentats-suicides et d'autres personnes dont la participation à des attentats est connue ou présumée, mais qu'il s'agit de « dissuader » des auteurs potentiels d'attentats, qui s'abstiendront peut-être de participer à des attaques s'ils savent que leur famille se retrouvera sans logis et souffrira à cause de leurs actes.

Amnesty International considère ces expulsions forcées et démolitions à titre punitif comme une forme flagrante de châtement collectif, qui viole un principe fondamental du droit international. L'affirmation des autorités israéliennes, selon laquelle ces démolitions sont efficaces car elles dissuadent des auteurs potentiels d'attentats, est dépourvue de toute pertinence aux yeux du droit international humanitaire, qui impose des limites bien définies aux mesures que peut prendre une puissance occupante au nom de la sécurité. Or, l'interdiction absolue des châtements collectifs constitue la plus importante de ces règles. Les châtements collectifs ne sont jamais admissibles, quelles que soient les circonstances.

Noms : les familles d'Ibrahim Akari, de Muhammad Jaabis, de Mutaz Hijazi, de Ghassan Abu Jamal et d'Uday Abu Jamal
Hommes et femmes